

E.B. 56. 31. Nam. 21.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 21 mars 1990

Monsieur le Conseiller fédéral,

Comme vous le savez, la proclamation de l'indépendance de la Namibie a mis fin au mandat du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). On procède actuellement au retrait et au rapatriement de tous les personnels militaires et de police encore sur place, à l'exception de quelques-uns, qui vont rester encore quelque temps dans le pays en application d'arrangements bilatéraux entre leur gouvernement et le nouveau Gouvernement namibien.

Je tiens aujourd'hui à vous remercier très vivement de la remarquable contribution des militaires et du personnel chargé de surveiller les élections que votre Gouvernement a détachés auprès du GANUPT. Par leur dévouement et leurs hautes qualités professionnelles, ils ont largement mérité l'hommage unanime qui leur a été rendu. Ils se sont acquittés d'une tâche difficile et rude, dans des conditions souvent pénibles, exigeant d'eux toujours davantage. Ils se sont acquis la gratitude de la communauté internationale, de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, et aussi, bien entendu, du peuple namibien qu'ils ont aidé avec tant de compétence à assurer sa transition vers l'indépendance.

En vous priant d'accepter, au nom du Gouvernement et du peuple suisses ce bref hommage, j'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma très haute considération.

Javier Pérez de Cuéllar

Son Excellence
Monsieur René Felber
Conseiller fédéral et
Chef du Département fédéral
des affaires étrangères
de la Confédération suisse
Berne